

si elles pouvaient obtenir l'expropriation de la chapelle sous un prétexte d'alignement.

A peine l'enquête a-t-elle été publiée, que de nombreuses protestations se sont élevées de tous les quartiers.

Les journaux ont donné des détails historiques rappelant l'origine du monument et ils ont prouvé que les Lyonnais, en luttant courageusement contre l'armée de la Convention, n'avaient eu d'autre motif que de résister à la tyrannie sanguinaire de ces temps néfastes, qui ont conservé le nom de Terreur, sans avoir eu la pensée de changer la forme du gouvernement.

De nombreuses signatures contre le projet, ont été déposées à l'enquête, et pendant les trois jours où les registres sont restés ouverts, on dit que plus de trois mille personnes ont demandé la conservation du monument et la modification du projet proposé.

La Commission déléguée par les concessionnaires a fait une protestation motivée, rappelant que la concession aux familles des victimes, en outre du droit de sépulture, mentionne l'établissement d'un service religieux.

Dans une note écrite, l'honorable M. Ducruet, ancien notaire et ancien administrateur des Hospices, avec toute l'autorité qui lui appartient, a contesté le droit de retour aux Hospices, dans le cas où l'expropriation des rues nouvelles serait prononcée.

De nombreuses adhésions ont été données à la proposition d'isoler le monument au milieu d'un jardin, pour satisfaire les habitants du quartier, en supprimant l'aspect un peu triste des grands murs autour du terrain concédé.

Enfin, on dit que des significations par huissier ont été faites à l'administration par des descendants d'anciens défenseurs de Lyon, qui morts longtemps après le siège